

Les brèves du Sundep-Solidaires Paris



Octobre 2014

Accès à la hors-classe

Pour accéder à la hors-classe des échelles de rémunération de professeur certifié, de professeur d'éducation physique et sportive, de professeur de lycée professionnel, de professeur d'enseignement général de collège (PEGC) et de chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive (CEEPS), vous devez adresser votre dossier de candidature au rectorat, sous couvert du chef d'établissement, le 5 novembre 2014 au plus tard. Au 31 août 2014, les candidats doivent avoir au moins atteint le 7ème échelon de la classe normale de l'une des échelles de rémunération précédemment citées.

Une fiche de candidature accompagnée de toutes les pièces justificatives doit être remplie.

Voir la circulaire et ses annexes.

Accès aux échelles de rémunération de professeur certifié, de professeur de lycée professionnel et de professeur d'éducation physique et sportive (liste d'aptitude d'intégration)

Le nombre de promotions pour l'académie de Paris est fixé à 43, tous corps d'intégration confondus.

Les conditions requises : être en fonction et avoir une ancienneté de 5 ans d'enseignement au 1er septembre 2014, être AE, CE ou CEEPS au 30 août 2013.

Le dépôt des candidatures doit avoir lieu le 5 novembre au plus tard. **Voir la circulaire.**

Du jeudi 27 novembre au jeudi 4 décembre : une élection professionnelle,

deux votes

Niveau académique

La CCMA (Commission Consultative Mixte Académique) ou CCMD (Départementale)

Ce sont deux instances (l'une pour le second degré, l'autre pour le 1er degré) chargées de suivre l'ensemble de nos carrières : mutations, promotions, avancement, notation, congés ...

La présence d'élus SUNDEP au sein de ces instances, c'est l'assurance d'être défendu en toute indépendance et sans compromission avec l'administration ou les instances de l'enseignement privé.

Niveau national

Cette nouvelle instance nationale, le CCMMEP (Comité Consultatif Ministériel des Maîtres de l'Enseignement Privé) a pour attribution de traiter de l'ensemble des mesures générales concernant les maîtres de l'enseignement privé :

- effectifs, emplois, formation, carrière, rémunération
- bilan social et budgétaire de l'enseignement privé.

Toute la réglementation spécifique aux maîtres du privé doit lui être soumise.

SUNDEP-Solidaires Paris – siège social : 144 boulevard de la Villette 75019 PARIS

adresse postale : Bourse du Travail 3 rue du Château d'Eau 75010 PARIS

Tél. : 01 44 84 51 29 - E mail : ac-paris@sundep.org

Site web national : <http://www.sundep.org/> - Site académique : <http://www.sundep-paris.org/>